

Transport du grain de l'Ouest—Loi

nable. Peut-être que s'ils regardaient, écoutaient et lisaient avec un peu plus d'attention, ils trouveraient eux aussi que nous avons raison.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais si je le puis céder la parole à mon bon ami, le député de Provencher (M. Epp), ou encore au député de Lisgar (M. Murta).

M. Epp: Ou à l'un ou l'autre de nous deux.

M. Nystrom: L'un ou l'autre.

M. Epp: L'un ou l'autre.

M. Nystrom: Oui. C'est cela.

J'estime que la motion n° 34 est assez importante. Inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) elle vise à supprimer le paragraphe 4 de l'article 17. Si vous me le permettez, monsieur le Président, cette disposition autorise l'administrateur à «conclure, pour le compte du ministre, des accords pour le mouvement du grain par transport routier s'il les estime conformes aux intérêts des producteurs de grain.»

En ma qualité de représentant d'une circonscription rurale qui compte de nombreuses lignes et de petites localités, j'ai une ou deux questions à soulever. Je m'inquiète de l'avenir de ces villages. En second lieu, et je pense que c'est la raison pour laquelle les conservateurs doivent appuyer la motion, c'est qu'une fois encore j'hésite à confier tant de pouvoirs à une seule personne. Pourquoi centraliser tant de pouvoirs entre les mains de l'administrateur? On entend souvent dire à Ottawa, que trop peu de bureaucrates détiennent trop de pouvoirs. Cela est contraire aux désirs et aux vœux que nous formulons pour le bien de notre pays.

Je sais que mon collègue, le député de Provencher, qui il y a environ deux ans, a consacré de longues heures au comité de la constitution, approuve sûrement l'amendement en principe. Il faudrait certes que le Canada soit davantage centralisé, que l'on donne plus de pouvoirs aux municipalités pour que les citoyens aient leur mot à dire dans la direction des affaires de leurs localités. Voilà pourquoi j'estime que le député de Regina-Ouest est dans la bonne voie en refusant de permettre à l'administrateur, agissant de concert avec le ministre, de décider arbitrairement d'abandonner certaines voies. Or, si la motion n° 34 est rejetée, c'est le genre de pouvoir que l'on nous demande d'octroyer à cette personne. En fait, il s'agit d'une motion conservatrice et je suis sûr que les députés conservateurs n'en sont pas très fiers. Je viens tout juste de demander aux députés de le relire très attentivement car elle accorderait à l'administrateur des pouvoirs vraiment très grands.

J'hésite énormément à confier autant de pouvoirs à un fonctionnaire ou à un bureaucrate d'une entreprise privée. Je crois qu'il faut décentraliser autant que faire se peut les organes de décision pour le plus grand bien des simples citoyens car ils savent mieux que quiconque, qu'ils soient de Lethbridge, Yorkton, Trois-Rivières ou d'ailleurs, quelles seront les conséquences de telle ou telle décision. Je n'aime guère cette tendance à vouloir tout centraliser qui existe

actuellement, un thème fort à la mode parmi de nombreux libéraux et conservateurs comme j'ai pu le constater. Je sais que mon collègue, le député de Provencher est de mon avis et qu'il va se lever dans quelques minutes pour donner son appui au député de Regina-Ouest qui ne veut pas lui non plus qu'on remette davantage de pouvoirs entre les mains des bureaucrates. Il souhaite, lui aussi, une société très démocratique et très décentralisée où les citoyens ordinaires ont davantage de pouvoir.

● (1520)

Une voix: Une communauté de communautés.

M. Nystrom: Je suis persuadé qu'il s'intéresse beaucoup à une communauté de communautés. Cela ne peut se faire si l'on accorde plein pouvoir à l'administrateur de prendre des décisions arbitraires au sujet des sociétés ferroviaires.

Avec un gouvernement social-démocrate, je suis sûr que l'économie serait très décentralisée. Je me permets de faire un peu d'histoire pour la gouverne du député du Nouveau-Brunswick. La Saskatchewan est la province qui a l'économie la plus décentralisée au Canada. Le réseau des élévateurs y est très décentralisé. Le Syndicat du blé expédie plus de la moitié du grain qui appartient en propre aux agriculteurs selon la formule de un vote par agriculteur. Il existe des magasins coopératifs dans toutes les localités, de même que des pharmacies coopératives, des cafétérias coopératives, des garages coopératifs, etc. La décentralisation est marquée.

Une voix: Le système coopératif, ce n'est pas du socialisme mais du capitalisme.

M. Nystrom: Dans tous ces endroits, nous avons des comités de coopératives, des comités du Syndicat du blé et des comités de l'UGG. Dans cette société social-démocrate, ou avec cette formule économique, ils prennent les décisions qui régissent ces entreprises économiques. Je voudrais bien que le système économique démocrate soit plus répandu au Canada.

M. Thacker: Pendant des générations, les gens ont dû quitter leur coin de pays pour trouver un emploi.

M. Nystrom: Les gens ont dû partir pendant des générations à cause de Jimmy Gardiner Patterson, ce conservateur notoire de R. B. Bennett, et de Ross Thatcher, un autre conservateur notoire qui se disait libéral. Évidemment, lorsque Allan Blakeney a été élu, la population de la province a grimpé.

M. le vice-président: A l'ordre. Je tiens à signaler au député que le débat à l'étape du rapport porte strictement sur les amendements dont la Chambre est saisie.

M. Benjamin: Il a été bel et bien provoqué.

M. Nystrom: Sauf erreur, je ne suis pas moins raisonnable que les interrupteurs, monsieur le Président. Je dois m'abstenir de répondre. Je voulais simplement dire qu'au cours des 18 derniers mois, le taux de chômage a presque doublé dans notre province, et, selon moi, cela répond à la question.

M. Epp: Il a augmenté au Manitoba également.